



CHRÉTIEN.NE.S

POUR LA PROTECTION

DU CLIMAT

Communiqué aux médias

Zurich/Lucerne/Berne, 15 janvier 2025

Des organisations chrétiennes pour une responsabilité environnementale

La coalition « Chrétien.ne.s pour la protection du climat » appelle à assumer la responsabilité de la Création et à accepter, le 9 février, [l'Initiative pour la responsabilité environnementale](#) (initiative populaire fédérale « Pour une économie responsable dans les limites planétaires »). L'objectif de l'initiative est de réduire l'empreinte écologique de la Suisse dans les dix prochaines années afin de respecter les limites de charge de notre planète.

La [coalition « Chrétien.ne.s pour la protection du climat »](#) regrette que le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative et qu'il ne propose pas de contre-projet, alors que la durabilité est explicitement inscrite à l'article 73 de la Constitution fédérale. « Chrétien.ne.s pour la protection du climat » soutient des initiatives politiques comme l'Initiative pour la responsabilité environnementale, qui prennent au sérieux à la fois la préservation de la Création et la Constitution suisse.

Les mesures actuellement mises en œuvre par la Suisse ne suffisent pas à réduire l'empreinte écologique à un niveau compatible avec les limites planétaires. C'est pourquoi des objectifs clairs, des mesures de suivi des progrès et des délais pour réduire les impacts environnementaux sont nécessaires. L'initiative ouvre la voie à un changement de paradigme et s'appuie sur des recommandations scientifiques pour un avenir durable : les limites planétaires devront être respectées par la Suisse dans un délai de dix ans. Inscrire dans la Constitution le respect des limites planétaires avec une échéance correspond à une responsabilité concrète de la Création du point de vue chrétien.

Contexte :

L'Initiative pour la responsabilité environnementale s'inspire du concept des limites planétaires, développé en 2009 par une équipe de recherche du Stockholm Resilience Center sous la direction de Johan Rockström. Les limites planétaires désignent les seuils écologiques de la planète. Dépasser ces seuils entraîne des changements irréversibles dans les écosystèmes. Actuellement, certaines de ces limites sont déjà franchies. Cela met en danger la stabilité des écosystèmes et les bases de la vie humaine.

Six des neuf limites planétaires sont déjà dépassées : le changement climatique, la biodiversité, les cycles de l'azote et du phosphore, l'eau douce, l'utilisation des terres et les nouvelles substances telles que le plastique. L'Initiative pour la responsabilité environnementale exige que la Suisse n'utilise que les ressources nécessaires pour respecter ces limites planétaires. Avec son niveau de consommation élevé, la Suisse fait partie des pays ayant une empreinte écologique bien au-dessus de la moyenne.

Respecter les limites de la Création

Pour les chrétien·ne·s, il existe une responsabilité particulière de préserver la Création. La surexploitation des ressources naturelles et la destruction de l'environnement vont à l'encontre de cette mission ainsi que de la responsabilité que nous avons envers les générations futures et nos semblables. La foi chrétienne appelle à ne pas rechercher un profit à court terme au détriment de la Création, mais à promouvoir la justice, la solidarité et le bien commun. Un système économique fondé sur la durabilité, le bien commun et le respect de la Création n'est pas seulement une nécessité écologique, il correspond également aux valeurs fondamentales de l'éthique chrétienne.

Engagée par la Constitution

L'Initiative pour la responsabilité environnementale ouvre la voie à un changement fondamental et durable dans l'économie et la société. La Suisse s'est engagée au plus haut niveau politique à cette durabilité. En 1999, l'article 73 « Développement durable » a été intégré dans la Constitution fédérale. Ce dernier fixe à la Suisse l'objectif d'établir un équilibre durable entre la nature et sa capacité de régénération, d'une part, et son utilisation par l'être humain, d'autre part.

Ainsi, la décision du Conseil fédéral et du Parlement de recommander le rejet de l'initiative et de ne présenter ni contre-projet direct ni indirect est incompréhensible pour la coalition « Chrétien.ne.s pour la protection du climat ».

Les organisations chrétiennes sont interpellées

Face à la crise climatique et environnementale, les Églises et les organisations chrétiennes sont appelées à prendre position et à s'engager pour la justice, la solidarité et une vie bonne et épanouissante pour tous les êtres vivants. Dans un monde globalisé, le sort des populations de différentes régions de la planète est interconnecté. Assumer la responsabilité de la planète et de ses limites fait partie des devoirs de foi des chrétien·ne·s.

La coalition « Chrétien.ne.s pour la protection du climat » est composée, entre autres, des organisations suivantes : AKU (Communauté de travail sur le climat, l'énergie et l'environnement), Action de Carême, Grüner Fisch, EPER, œco Églises pour l'environnement, StopPauvreté, femmes protestantes et SKF Schweizerischer Katholischer Frauenbund.

Contacteur

Sarah Paciarelli, SKF Schweizerischer Katholischer Frauenbund

sarah.paciarelli@frauenbund.ch ; 041 226 02 18

Yvan Maillard-Ardenti, EPER (Entraide Protestante)

yvan.maillard@heks.ch; 079 267 01 09